BURKINA FASO

---

UNITE-PROGRES-JUSTICE

---

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

---

QUATRIEME LEGISLATURE

# LOI N° 035-2008/AN

## PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° 733-BF CONCLU LE 30 JANVIER 2008 A ROME EN ITALIE ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'IRRIGATION ET DE GESTION DE L'EAU A PETITE ECHELLE (PIGEPE)

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 27 mai 2008
et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :**

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt n° 733-BF conclu le 30 janvier 2008 à Rome en Italie entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour le financement partiel du Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle (FIGEPE).

**Article 2 :**

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 27 mai 2008.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Cinquième Vice-président

BURKINA FASO
Président de l'Assemblée Nationale

**Hama Arba DIALLO**

Le Secrétaire de séance

**Idrissa TANDAMBA**